

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03901 Numéro SIREN : 823 156 971 Nom ou dénomination : A.H.S. TRANS
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2024 sous le numéro de dépôt 7474



Le 16 MAI 2024

Numéro : 7474

A.H.S. TRANS**Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle**

Au capital de : 1.000 euros RCS d'Evry 823156971

Siège social : 17 rue du Labyrinthe 91350 Grigny

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 10/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 Mai à 15 heures, l'associé unique et gérant a tenu la déclaration ci-dessous au siège de la société en assemblée générale ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires.

La séance est ouverte sous la présidence de monsieur Hicham SALHI, associé unique et gérant ;
Sont présents à cette assemblée :

-MR Hicham SALHI propriétaire de 100 parts sociales

Soit les 100 parts sociales, Total des apports formant le capital social.

L'associé unique et gérant constate que l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité requise. Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est :

-Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 et donne quitus au gérant.

Cette décision a été prise à l'unanimité des voix présentes

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat comptable net d'impôts de l'exercice 2023 soit un bénéfice de 8.376 euros comme suit :

-Affectation du résultat en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Cette décision a été prise à l'unanimité

La gérance est toujours assurée par MR Hicham SALHI

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président.

Fait à Grigny, le 10/05/2024

En autant d'exemplaires que requis par la loi

MR Hicham SALHI

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024

cerfa

N° 11084*25
ADAPTE À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.H.S. TRANS - SIREN : 823156971			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
17 RUE DU LABYRINTHE 91350 GRIGNY FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
VTC			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%					
PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (238 quinquies)		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodécies</i>	☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					
☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-1-1), cocher la case ci-contre					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-1-2), cocher la case ci-contre :					☐
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	
☐		☐			
Comptable : ☐ Salarié ?					
KEOBIZ 29 B RUE D'ASTORG 75008 PARIS 76000 ROUEN Tél: 0142661732 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)					
☐ Nom du prestataire ECF					

J. Richer

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [A.H.S. TRANS - SIREN : 823156971]					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]					Durée de l'exercice précédent [12]	
			Exercice N clos le [31/12/2023]		Exercice N-1 clos le [31/12/2022]	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
			Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028	21 655	030	3 098	18 557
	Immobilisations financières (1)	040	114	042		114
	TOTAL I (5)	044	21 769	048	3 098	18 671
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070		
	Créances autres (3)	072	12 401	074		12 401
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	6 225	086		6 225
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	18 626	098		18 626	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	40 395	112	3 098	37 297
PASSIF					Exercice N NET	
					Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120	1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126	100	100
	Réserves réglementées	130		130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres ...)	131		132		
	Report à nouveau	134		134	-15 050	-13 285
	Résultat de l'exercice	136		136	8 376	-1 765
	Subventions d'investissement	137		137		
	Provisions réglementées	140		140		
	TOTAL I	142		142	-5 574	-13 950
Provisions pour risques et charges	TOTAL II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	36 470	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	442	1 053
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172	5 959	
	Comptes courants d'associés	173		173	22 353	
	Autres dettes	175		175	-22 353	24 308
Produits constatés d'avance	174		174			
TOTAL III	176		176	42 871	25 361	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180		180	37 297	11 411
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	21 719
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A.H.S. TRANS - SIREN : 823156971										☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022			
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210							
Production vendue biens						215		214	47 951						
Production vendue services						217		218		33 225					
Production stockée								222							
Production immobilisée								224							
Subventions d'exploitation reçues								226							
Autres produits								230	1	2					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	47 951	33 227			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234							
Variation de stock (marchandises)								236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	27 362	25 346					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243	878	244	892	1 203					
Rémunérations du personnel								250	6 174	7 400					
Charges sociales								252	1 740	1 042					
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254	3 098						
Dotations aux provisions								256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262		2					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260									
Total des charges d'exploitation (II)										264	39 266	34 992			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	8 684	-1 765			
Produits financiers				(III)				280							
Produits exceptionnels				(IV)				290							
Charges financières				(V)				294	259						
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				347		300	50						
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348									
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306							
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	8 376	-1 765			
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2		312	8 376	314	
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318							
		Provisions non déductibles						322							
		Impôts et taxes non déductibles						324							
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	50					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249		251							
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999									
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997			
Déductions		Entreprise nouvelle		988		Zone franche urbaine	987				342				
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante	989								
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales	138								
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer	344								
		ZFANG 44 quaterdecies		345											
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire	993								
		Créance report en arrière du déficit					346				350				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)					643								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)					645								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					647								
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)					648								
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641								
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990										
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)					649										
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	8 426	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356			
Déficits antérieurs reportables										18 961				360	8 426
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	0	372	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

AMENDES ET PENALITES	50
----------------------	----

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>A.H.S. TRANS – SIREN : 823156971</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462	21 655	464		466	21 655		
Autres immobilisations corporelles		470		472	0	474		476	0		
Immobilisations financières		480	50	482	64	484		486	114		
TOTAL		490	50	492	21 719	494		496	21 769		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497	0	498	0	499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502	0	504	0	506			
Terrains		510		512	0	514	0	516			
Constructions		520		522	0	524	0	526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532	0	534	0	536			
Installations générales, aménagements divers		540		542	0	544	0	546			
Matériel de transport		550		552	3 098	554	0	556	3 098		
Autres immobilisations corporelles		560		562	0	564	0	566	0		
TOTAL		570		572	3 098	574	0	576	3 098		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>A.H.S. TRANS - SIREN : 823156971</u>								Néant ☐		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A	NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires			600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%			601		603		605		607
	Autres provisions réglementées			610		612		614		616
Provisions pour risques et charges				620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations			630		632		634		636
	Sur stocks et en cours			640		642		644		646
	Sur comptes clients			650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation			660		662		664		666
TOTAL				680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
								Dotations		Reprises
Fonds commercial								681		683
Autres immobilisations incorporelles								700		705
Terrains								710		715
Constructions								720		725
Installations techniques, matériel et outillage								730		735
Installations générales agencements aménagements divers								740		745
Matériel de transport								750		755
Autres immobilisations corporelles								760		765
TOTAL								770		775
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT										
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes									
2										
3										
4										
5										
6										
TOTAL à reporter									780	
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	18 961
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter	
Déficits imputés									983	8 426
Déficits reportables									984	10 535
Déficits de l'exercice									860	
Total des déficits restant à reporter									870	10 535
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325		381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326		380	1 740	
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	4 795
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	725
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	6 174
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : A.H.S. TRANS - SIREN : 823156971		Néant ☒	
Exercice ouvert le 01/01/2023 et clos le 31/12/2023		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retraites sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		186	